# Saint-Memmie (51) : Les gens du voyage tentent d’empêcher l’interpellation d’un des leurs

28/08/2014 à 20h26

**Les policiers sont tombés dans un véritable traquenard, lundi, après avoir pris en chasse, un chauffard qui avait refusé d’obtempérer au contrôle d’une patrouille de la brigade anticriminalité (Bac) de Châlons.**

Le fourgon du suspect avait été repéré vers 19h30 sur le parking de l’hypermarché Carrefour Croix-Dampierre, alors qu’il effectuait des allées et venues entre les véhicules en stationnement. **Un manège suffisamment louche pour que les policiers décident de venir à sa rencontre, gyrophares et deux-tons allumés.**

Mais quand les fonctionnaires lui ont demandé de se garer, le conducteur a aussitôt pris la fuite vers la zone des Escarnotières, faisant fi de leurs injonctions. **Effectuant des écarts sur la chaussée pour les empêcher de le doubler, l’homme s’est ensuite engagé dans la rue Antoine Chézy, à Saint-Memmie, avant de pénétrer sur un terrain vague servant actuellement de campement sauvage à quelques gens du voyage.**




La situation n’a pas manqué, dès lors, de se compliquer pour les fonctionnaires de police. **Le fuyard, issu de la communauté itinérant**e, a en effet poursuivi sa fuite à pied tout en ne manquant pas de rameuter ses troupes. Aussi, quand celui-ci a fini par être interpellé alors qu’il tentait de se réfugier dans une caravane, **les représentants de l’ordre ont-ils été pris à partie par des gens du voyage bien décidés à libérer leur congénère.**

Si bien qu’**il a fallu l’intervention de renforts et l’usage de lacrymogène pour que les hommes de la Bac puissent se dégager et quitter les lieux avec leur suspect**, sous les insultes et les jets de projectiles. Remis en liberté à l’issue de sa garde à vue, ce dernier comparaîtra quant à lui le 15 décembre pour répondre de ces faits devant le tribunal correctionnel.

Source

Merci à **Jesse James**